

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 370

Artikel: Education familiale : [1ère partie]

Autor: Canfield-Fisher, D.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son ménage, son mari exerçant une profession qui ne lui permet pas d'habiter un petit village de montagne. Les articles de journaux discutant cette obligation furent nombreux et Mme Caprez s'est étonnée, à juste titre, de voir le public s'occuper avec un tel acharnement d'une question qui, au fond, ne concernait qu'elle et son mari et tout au plus encore la paroisse de Furna. Elle a été aussi douloureusement peinée de constater que personne n'a songé que, pour avoir accepté ce grand sacrifice d'une séparation, il fallait qu'un devoir plus impérieux que l'idée de leur bien-être personnel se soit présenté à leurs consciences. En effet, lors de leur mariage, M. et Mme Caprez savaient qu'ils pourraient un jour se trouver en face de ce sacrifice, mais ils avaient décidé, tous deux, qu'ils feraient alors leur devoir tout entier. Pourquoi ne ferions-nous pas confiance à nos théologiens: leur conscience saura certainement leur dicter, aussi bien qu'à d'autres femmes, là où se trouvera leur premier devoir.

Le vote du Grand Conseil du canton des Grisons ne nous apporte donc qu'une joie très mitigée. Si nous sommes heureuses de voir ce canton faire le geste de justice que l'on attend depuis longtemps de nos autorités ecclésiastiques, nous aurions aimé qu'il le fasse sans cette restriction concernant la femme mariée, restriction qui est en quelque sorte offensante pour nos théologiens.

H. Z.

Avant la Conférence du Désarmement

Limitation des armements ou guerre à perpétuité

La Conférence du Désarmement (ou plutôt Pour la limitation des armements, qui va s'ouvrir à Genève le mois prochain préoccupe très vivement l'opinion publique dans toutes les parties du monde. Les grandes Associations internationales, entre autres les Associations féminines, dont les principales sont groupées en un Cartel maintes fois mentionné ici, sont déjà à l'œuvre pour instruire le public et l'intéresser à ces séances. Partout la campagne s'étend, les conférences, les articles de presse, les tracts se préparent, et les pétitions sont mises en circulation qui, couvertes d'un nombre impressionnant de signatures prouveront aux délégués et aux gouvernements que le monde veut organiser la paix, qu'il a besoin d'ordre, de confiance, de stabilité.

Mais, diront ceux qui n'ont pas lu les traités de 1919, ni suivi de près la politique internationale et les travaux de la Société des Nations, qu'est-ce que cette nouvelle Conférence du Désarmement ?

Résumons les faits essentiels: Le Pacte de la S. d. N. (article 8) et les Traités de Paix désarmaient les anciens Empires Centraux auxquels on ne laissait qu'une force dite de police, en attendant, était-il stipulé, que tous les autres Etats pussent aussi désarmer, dès que leur sécurité le permettrait. Il y avait donc un engagement que les Etats désarmés rappellent avec insistance, douze ans après la conclusion des traités, et ils demandent à reprendre leur liberté si les autres pays continuent à maintenir des armements qui constituent une menace de guerre et entre eux et à l'égard des pays désarmés. Juridiquement et

moralement, cette attitude est défendable; elle peut expliquer, sinon excuser, les préparatifs militaires secrets que l'on impute aux Etats désarmés dont la République soviétique, quoique ne faisant pas partie de la S. d. N., soutient le point de vue; cette dernière assure, en effet, qu'elle ne maintient sa puissante armée que crainte d'être attaquée par les nations voisines.

Pourquoi les anciens Alliés ne se sont-ils pas engagés dans la voie du désarmement, comme ils en avaient accepté la perspective en signant les traités ? Par crainte des anciens ennemis, par nécessité de protéger les nouveaux Etats créés par les traités de paix contre les anciens possesseurs du sol, par rivalité et manque de confiance entre eux-mêmes, par désir secret ou avoué de maintenir ou d'acquiescer une supériorité sur les voisins, et aussi disons-le, par esprit de routine, par lâcheté vis-à-vis de certains partis politiques comme des puissants constructeurs d'armements; en un mot, par impossibilité de concevoir la sécurité autrement que sauvegardée par la force.

Mais, ainsi que le disait M. G. Scelle au 16^e anniversaire de l'Union Mondiale de la Femme, la sécurité « est une question d'ordre psychologique... Dans les Etats les mieux organisés, les citoyens ne sont pas en sécurité, ils sont à la merci d'un automobiliste, d'un fou, d'un apache... cependant nous nous croyons en sécurité et par cela seul nous y sommes, nous circulons sans terreur et sans armes. Si nous apercevions à chaque pas un agent de police aux aguets, nous aurions une peur affreuse d'un danger inconnu et bientôt nous serions plus sortis. Le geste libérateur pour ôter la peur aux peuples est de commencer le désarmement ».

Est-ce à dire qu'on ne s'y est pas employé depuis 1918 ? Evidemment si, mais les essais ont été plus timides dans ce domaine que dans les autres cadres de la S. d. N. Le terrain est préparé par les travaux de la Commission temporaire pour la réduction des armements, ceux de la Commission préparatoire à la Conférence du Désarmement instituée en 1925; dans sa dernière session en décembre 1930, cette Commission a préparé un programme de Conférence soumis au Conseil de la S. d. N. en janvier 1931 et accepté par celui-ci en même temps qu'il convoquait la Conférence pour 1932.

La Conférence de février 1932, venant après les accords de Locarno (pactes de garantie mutuelle entre Etats), après le Pacte Briand-Kellogg de 1928 (mise de la guerre hors loi), après les essais de limitation des armements navals de Washington (1921-1922), de Genève (1927), de Londres (1930), après la récente proposition de l'Assemblée de la S. d. N. de 1931 de ne pas augmenter les armements avant et pendant la Conférence de 1932, doit aboutir à des résultats autres que des résolutions savamment équilibrées mais sans lendemain. Après beaucoup de désillusions, un grand espoir soulève de nouveau le monde et, cette fois, il n'est pas seulement exprimé par une poignée d'adversaires résolus de la guerre que l'on qualifiait de « pacifistes » en donnant à ce noble mot une acception péjorative qu'il ne doit plus comporter: aujourd'hui, dans tout l'univers, les anciens combattants, avec tous les groupements philanthropiques, moraux, religieux, intellectuels de quelque importance, se liguient pour faire en-

tendre leur voix; ils savent que onze millions de combattants ont perdu la vie dans la guerre de 1914-1918, qu'il faut y ajouter 20 millions de blessés, 9 millions d'orphelins, 5 millions de veuves, 10 millions de réfugiés; que les budgets militaires forment un total annuel de 26 milliards de francs or dans lesquels l'Europe entre pour 13 milliards; qu'une nouvelle guerre frapperait, non seulement les combattants, mais les populations entières sur tous les points des territoires grâce aux gaz asphyxiants et autres progrès chimiques; ils savent enfin que le monde court à sa ruine, la civilisation à sa destruction irrémédiable, s'ils n'ont pas assez d'énergie pour combattre les préjugés et la routine et pour imposer aux gouvernants, — c'est-à-dire à eux-mêmes puisque ces gouvernants sont leurs élus, — une volonté de renouveau, un loyal essai de coopération internationale.

(La Française.)

M.-L. PUECH.

Les Membres de la Société reconnaissent que le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité internationale, et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune.

(Art. 8 du Pacte de la S. d. N., al. 1.)

« La France connaît toute l'importance des engagements qu'elle a pris lorsqu'elle a signé le Pacte de la Société des Nations, et l'art. 8 n'est pas celui qui lui apparaît comme ayant le caractère le moins sacré. Ayant pris l'engagement solennel de limiter les armements, c'est un devoir pour tous les Etats membres de la Société des Nations de poursuivre ce but sans arrière-pensée, en toute conscience et en toute loyauté... »

...Il y aurait faillite, il y aurait banqueroute si l'art. 8 du Pacte ne trouvait pas, à un moment donné, son accomplissement. »

(Extraits du discours de M. Briand à la VIII^e Assemblée de la S. d. N.)

« Dès que le désarmement général aura une fois réellement commencé dans tous les domaines, les autres pas seront moins difficiles et donneront d'eux-mêmes de nouveaux éléments de sécurité au monde entier. Ainsi sera réalisé l'axiome fondamental du Pacte de la Société des Nations, que le maintien de la paix exige la réduction des armements. »

Les armements ne peuvent et ne doivent pas être la base de la sécurité. Ils ne constituent même plus la protection la plus sûre, et ils ont, en outre, inévitablement pour effet de menacer le voisin. C'est là un fait qui résulte de la nature même des choses et que les dispositions les plus pacifiques des gouvernements ne peuvent pas complètement faire disparaître. En Allemagne, nous sommes aujourd'hui souvent tentés de dire à nos voisins un mot qui fut dit au Forum de la Rome antique à un citoyen de la ville. Lorsqu'il apparaît armé par la crainte d'être attaqué, on lui demanda simplement: « Quis tibi sic timere permitit ? » (Qui t'a permis d'avoir tellement peur ?).

(Extraits d'un discours du Dr. Stresemann à cette même Assemblée.)

Une femme membre de la Délégation américaine à la Conférence du Désarmement

Nous sommes très heureuse d'apprendre que Miss Mary Wooley, bien connue à la fois comme pédagogue et comme membre d'un grand nombre d'organisations pour la paix, a été désignée par le Président Hoover, comme membre de la délégation américaine à la Conférence du Désarmement. Voilà le bon exemple donné par les gouvernements des pays anglo-saxons: à qui le tour maintenant ?

Un peu de statistique

Quelques chiffres empruntés aux statistiques des divers pays montrent que le nombre de femmes dans des activités professionnelles atteint son maximum en Allemagne avec 11,5 millions; viennent ensuite la France avec 8,5 millions, la Pologne avec 6 millions, la Grande-Bretagne avec 5,7 millions, l'Italie avec 5,3 millions, etc.

Si nous comparons les chiffres indiquant le pourcentage des femmes dans des activités professionnelles avec ceux du total de la population féminine, on obtient le tableau suivant: Pologne, 45,1 %; France, 42,3 %; Finlande, 37,1 %; Allemagne, 36,6 %. En Suisse, plus d'un quart des femmes sont occupées dans des activités professionnelles, soit 31,4 %; en Italie, 26,9 %; en Hongrie, 26,1 %; en Suède, 25,8 %; en Grande-Bretagne, 25,5 %. De tous les pays européens, c'est l'Espagne qui relativement compte le plus petit nombre de femmes professionnellement occupées, soit 9,4 %. Aux Etats-Unis, ce nombre est de 16,8 %, et au Canada, de 11,5 %.

Education familiale

N. D. L. R. M^{lle} Marg. Evard, vice-présidente de la Commission d'Education de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, nous écrit:

« La romancière américaine, l'auteur célèbre de Hillsboro People, The real Motive, Home fires in France, The day of glory, The Home-maker, etc., etc., est encore un écrivain pédagogique d'autant plus capable qu'elle représente aussi le point de vue de la mère de famille éducatrice qui n'a jamais été écrivain, sauf M^{lle} Albertine Necker-de Saussure. De cette veine-là sont les ouvrages intitulés: A Montessori Mother, Mothers and Children, et Self-reliance. Ajoutons encore que Mrs. Canfield Fisher a publié une exquise autobiographie de sa grand-mère, qui peint de façon fort originale la vie des premiers colons des Etats-Unis. »

Nous extrayons quelques passages de son ouvrage Les Enfants et les Mères, édité en traduction française par la Maison E. Flammarion, (Paris, 1929.)

« Il y eu jusqu'ici une singulière division dans l'humanité: d'une part, ceux qui avaient des enfants à élever et n'avaient pas le temps d'établir des théories sur l'éducation; d'autre part, ceux qui n'avaient pas d'enfants et avaient le temps et l'habileté nécessaire pour étudier le problème et en déduire les lois générales au profit de ceux qui se trouvaient dans le même cas. Bien rares furent les pédagogues qui se donnèrent la peine d'adresser tout simplement leurs sages conseils à l'esprit des parents... Nous (les mères) nous ne som-

les raffinements de civilisation. Elles sont les seules valeurs dont on tienne vraiment compte.

PAULETTE BERNÉGE.

Interviews et rencontres

La première femme cinéaste de France : Germaine Dulac

...Dans le coquet appartement qu'elle habite rue du Général Foy, à un pas de Saint-Augustin, l'attente est douce parmi les meubles anciens, les bibelots, les portraits de famille qui sourient dans la pénombre du jour finissant... Une cage pleine d'oiseaux se balance devant la fenêtre ouverte; des glaïeuls roses s'épanouissent dans un vase... Tout cela ne ressemble guère à un décor de Métropolis...

Et voici M^{me} Germaine Dulac, qui rentre, soucieuse, après une longue journée de travail. Vêtue d'un complet sombre, de coupe impeccable et volontairement masculine, elle a de l'autre sexe aussi la vigoureuse poignée de main, un air de tranquille assurance et un front de penseur qui contraste curieusement avec la mobilité de la lèvre et la séduction très féminine du regard.

Un interview ? Elle s'y prête avec simplicité. « Je suis féministe, dit-elle, et ne conçois pas qu'une femme qui travaille puisse ne pas l'être. »

— Depuis quand vous occupez-vous de cinéma ?

— Depuis 1915. Avant cela, j'étais journaliste. M^{me} Germaine Dulac appartient en effet à cette élite restreinte d'intellectuels qui, tout en reprochant au cinéma ses imperfections actuelles, travaille courageusement à le faire progresser en créant des productions françaises dignes de la France. Transfuge de la littérature où elle s'était déjà fait un nom, elle a publié de nombreux articles de critique dramatique dans la presse féministe. Auteur de plusieurs pièces de théâtre dont l'une d'elles, L'Emprise, fut représentée avec succès, elle s'imposa très vite dans le métier de scénariste et de metteur en scène où elle apportait à la fois sa culture, une longue expérience de l'art théâtral, un sens inné de

l'image du mouvement.

— N'avez-vous pas, jadis, collaboré au Film d'Art ?

— En effet. Actuellement je travaille à la G. F. A. (Gaumont-Franco-Film-Aubert).

— Quels furent vos premiers films ?

— Des films commerciaux.

— Qu'entendez-vous par là ?

— Le film commercial est celui que vous voyez couramment représenté dans les salles de cinéma. C'est le film de production courante.

— En général, le public vous connaît surtout comme auteur de films d'avant-garde.

— Oui je sais; on s'étonne souvent de me voir traiter parallèlement deux genres qui semblent, à tort, inconciliables. Le film d'avant-garde, accessible à une élite forcément restreinte, représente une recherche, pose des problèmes d'esthétique cinématographique dont la solution doit contribuer à l'évolution générale de la technique du cinéma. Le film commercial, lui, est destiné au grand public, ce qui ne signifie pas du tout qu'il doive être d'une qualité inférieure. Seulement, il ne requiert pas, pour être compris, le même travail d'assimilation; il ne recherche pas essentiellement la complication et la nouveauté. Construit pour élever la masse ? Certainement, jusqu'à un point où celle-ci serait suffisamment évoluée pour que les deux genres de productions se rejoignent. Alors, il n'y aurait plus ni cinéma commercial ni cinéma d'avant-garde; il y aurait le cinéma tout court. Mais ceci n'est qu'un rêve...

— Combien de films avez-vous réalisés ?

— Vingt-six.

— Pour qui connaît le travail des studios, la dépense d'énergie et l'effort considérable de patience que la mise en scène du moindre film

exige, ce chiffre paraîtra certes impressionnant.

— Vous voulez des titres ? En 1919: La Fête Espagnole, film d'avant-garde pour l'époque et Gosselte, production commerciale. En 1924: Ame d'Artiste, film commercial encore et Le Diable dans la Ville, à la fois commercial et d'avant-garde. Vous voyez ici se manifester la double tendance dont je vous parlais tout à l'heure. En 1925: La Folie des Vaillants. En 1926: Antoinette Sabrier et d'autres films commerciaux. De 1928 à 1930, je ne fais plus que des films d'avant-garde purs. Arabesques est le type le plus caractéristique de ce genre de scénario où l'anecdote ne joue plus aucun rôle. A cette même période appartenait aussi: La Coquille et le Clergyman; L'invitation au Voyage; Disque 957; Thème et Variations, etc.

— Ne vous occupez-vous pas aussi de la création de clubs de cinéma ?

— En effet. Le club de cinéma est un moyen excellent d'élever le niveau de compréhension de la masse. Il a pris dans les campagnes, en Auvergne notamment, un développement considérable et promet des débouchés importants au film indépendant. Je m'intéresse d'ailleurs à toutes les questions économiques qui touchent au cinéma.

(Nous savons par ailleurs que, Présidente de la section du cinéma au Conseil National des Femmes françaises, membre de la Commission Centrale du Cinéma aux Beaux-Arts, membre du comité de l'Association des Auteurs de films, etc., M^{me} Germaine Dulac trouve encore le temps de donner un nombre considérable de conférences. Pour elle, le cinéma est bien moins un métier qu'une cause à défendre. Aucun des problèmes qui s'y rattachent ne la laissent indifférente.)

— Avez-vous eu beaucoup à souffrir de la concurrence masculine au cours de votre carrière ?

— Je l'ai rencontrée, mais sans avoir eu particulièrement à m'en plaindre.

— Croyez-vous que la profession de cinéaste offre de l'avenir à la femme ?



Cliché « Egalité »

M^{me} Germaine DULAC

mes pas le moins du monde préparées à ce qui est certainement la plus difficile, la plus compliquée et la plus importante entreprise de la vie humaine: la formation des jeunes. Des méthodes faites pour la classe ne sauraient s'appliquer à la vie familiale... De même, les relations entre les parents et enfants ont subi, à notre insu, des transformations nombreuses, depuis le grand mouvement moderne concernant l'étude et la préservation de l'enfance »...

« Ancienne et nouvelle génération » Y a-t-il un de nous qui n'ait pas, dans le cercle de ses relations (bien heureux encore quand ce n'est pas dans sa famille), un exemple d'une mère et de sa fille adolescente qui ne s'entendent pas, et que les relations ordinaires de mère à enfant réduisent mutuellement à un état de rébellion misérable? La vérité, c'est qu'elle ne sont plus du tout « mère et enfant ». Les relations des parents et de « l'enfant » (ce terme lui-même devrait le faire comprendre) ne peuvent durer toute la vie; elles ne durent qu'autant que l'enfant est vraiment un enfant: Pour nous, comme pour les animaux, les vraies relations maternelles cessent du jour où les jeunes arrivent à maturité; et si nous n'avons pas eu la précaution d'en profiter pour créer d'autres liens moraux plus résistants, basés sur une affinité spirituelle, ou tout au moins sur un respect mutuel, nous ne devons pas nous étonner si nos relations deviennent bien souvent tendues et ne nous donnent pas la satisfaction désirée. Il est impossible qu'un fils majeur soit un « fils » pour son père, si nous entendons par là la soumission de sa volonté, de son jugement, ou de sa responsabilité aux désirs de son père. Ce sont deux membres adultes de la même race, qui devraient être liés plus que qui que ce soit, puisqu'ils ont en commun tout ce passé qui ne peuvent partager avec personne d'autre, de longues années vécues ensemble dans la plus intime et la plus pénétrante des relations humaines. Mais, si ces années n'ont pas été réellement vécues ensemble, ou si la pleine lumière de l'intimité a montré que le père n'est pas, à tous égards, digne de respect, alors ces deux êtres ont moins de chance que qui que ce soit d'éprouver l'un pour l'autre une profonde affection. Ils ont eu l'occasion de pouvoir se connaître et s'aimer, et l'ont laissé échapper, par négligence ou par faiblesse.

Quoi que nous soyons, si nos enfants sont vraiment de bons enfants, ils auront le plus grand désir d'être bons pour nous; ils cultiveront jusqu'au dernier point leur affection pour nous, ils seront (selon leur tempérament) plus ou moins indulgents pour nos défauts qu'ils ont eu le temps de connaître; ils excuseront en nous des fautes qu'ils ne pardonneraient pas à d'autres, parce que « cela a toujours été la façon de faire de maman »; et, presque toujours, quand nous deviendrons vieux ou infirmes, ils s'abandonneront au plaisir d'être plus sages, et nous chériront avec les mêmes soins protecteurs dont nous avons entouré leur enfance ».

(A suivre.) D. GANFIELD-FISHER.

— On ne peut émettre une opinion définitive à ce sujet, trop peu de femmes ayant eu jusqu'à présent, l'occasion de faire leurs preuves dans un métier qui, à première vue, ne semble pas fait pour elles.

— Est-il exact que le metteur en scène doit être résistant à toute épreuve?

— Tout à fait exact. Il m'est arrivé de tourner deux jours et deux nuits sans s'écarter. Si l'on tient compte, avec cela, qu'il faut posséder une connaissance approfondie de la technique cinématographique et que cette connaissance ne peut s'acquérir que dans les studios fermés aux débutants, on conçoit que beaucoup de néophytes se découragent.

Il est tard, trop tard pour poser encore des questions. Nous prenons congé de notre interlocutrice qui veut bien nous confier encore qu'elle prépare un ouvrage sur *Ce qu'un auteur de film doit savoir*. Cerveau créateur et facultés réalistes, énergie et sensibilité, Germaine Dulac est une très originale figure du féminisme contemporain qu'elle a doté d'une formation nouvelle. D'autres femmes la suivront-elles dans la voie qu'elle a tracée? Il y a tout lieu de le croire et nous voyons déjà d'autres personnalités féminines s'affirmer comme scénaristes et metteurs en scène: Solange Bussy, réalisatrice de *La Vagabonde* de Colette; Marie-Louise Iribé, metteur en scène de *Hara Kiri*, etc. Quel que soit l'avenir, Germaine Dulac gardera le mérite d'avoir été la première. Elle est incontestablement aussi, à l'heure actuelle, la plus grande.

Georgette FURSTENHOFF.

(L'Égalité, Bruxelles.)



Que lisons-nous?

Deuxième liste

N. D. L. R. — Nous rappelons à nos lecteurs que, sous cette rubrique, nous publions les listes de livres intéressants et valant vraiment la peine d'être lus que veut bien nous fournir une de nos collaboratrices à l'intention de celles qui, disposant de peu de loisirs pour la lecture, veulent les employer à bon escient. Ces listes sont fournies sans tenir compte de la date de la parution plus ou moins récente des ouvrages indiqués, ni de leur relation plus ou moins lointaine avec les idées féministes, et uniquement pour rendre service à celles qui nous ont manifesté le désir d'être guidées dans le choix de leurs lectures.

Arnold BENNET: *L'escalier de Riceymann* (trad. anglaise, roman).

Maurice BARING: *Daphné Adeane* (trad. anglaise, collection du roman cosmopolite à 6 ff. le volume.)

Id.: *La princesse blanche* (trad. anglaise.)
Education d'une princesse, *Mémoires de S.A.I. la grande-duchesse Marie* (trad. de l'anglais, 18 ff.)

André LICHTENBERGER: *Bugeaud* (15 ff.)
Raymond ESCHOLIER: *Hugo* (15 ff.)

Comte de COMMINGES: *Dans son beau jardin* (coll. des Livres de la nature).

Georges DUHAMEL: *Les plaisirs et les jeux*.
Edouard HERRIOT: *Mme Récamier et ses amis* (15 ff.)

J. BAILLODS: *L'île de Saint-Pierre* (avec 4 hors-texte, 4 fr. 50 suisses.)

GANDHI: *Vie de Mahatma Gandhi écrite par lui-même* (20 ff.)

Henri de RÉGNIER: *Escapes en Méditerranée* (12 ff.)

L. LEWISOHN: *Israël, où vas-tu?* (15 ff.)

Ferdinand BAC: *La Cour des Tuileries sous le Second Empire* (Collection: L'ancienne France, prix 12 ff.)

Alain GERBAUD: *De Tahiti vers la France*.
Andrée MARTIGNON: *Une promenade à pied*. (Collection des Livres de la Nature.)

» *La vie des papillons*. (Id.)

Jean LARNAC: *Colette, sa vie et son œuvre*.

Constantin WEYER: *Clairière*.

Thomas HARDY: *Tess d'Urberville* (trad. anglaise. Réimpression.)

André MAUROIS: *Ariel ou la vie de Shelley*.

» *Byron*.

» *La vie de Disraeli*.

Colette YVER: *Femmes d'aujourd'hui*.

Jérôme et Jean THARAUD: *Notre cher Pégu*. (2 vol.)

Jeanne ROCHE-MAZON: *Les contes du Ver-Luisant*.

Paule REGNIER: *Petite et Nadie* (roman). (illustré.)

Jean DUFOUR: *Maitresse Jacques, ou l'épouse à tout faire* (roman).

Yvonne SCHULZ: *Les nuits de fer* (roman en Laponie).

» *Sous le ciel de jade* (se passe en Indochine).

Léon DAUDET: *Paris vécu: Rive gauche*.

» *Paris vécu: Rive droite*.

Abel HERMANT: *Xavier, ou les entretiens sur la grammaire française*.

Mémoires de Mme de Genlis. Collection: La vie et les mœurs au XVIII^{ème} siècle.

Margaret KENNEDY: *La nymphe au cœur fidèle* (trad. de l'anglais).

LA FURETUSE.

Correspondance

Encore et toujours l'Open Door

Copenhague, le 18 novembre 1931.

Madame la Rédactrice,
Regrettant d'avoir vu si tard un article dans votre honore journal, dans lequel l'auteur (R.D.J.) a donné son opinion sur certaines conditions scandinaves en relation avec « la Porte Ouverte », je prends la liberté — en ma qualité de représentante danoise de l'Open Door — à Genève en juillet de cette année — de vous prier de vouloir bien faire place aux rectifications suivantes:

R.D.J. écrit, à propos de « la Porte Ouverte »: «...je crois qu'on commet une erreur en s'imaginant que l'Open Door représente un mouvement puissant d'opinion: c'est une petite, très petite minorité de théoriciens, qui n'ont derrière elles que très peu de groupements de travailleuses, même dans les pays scandinaves, »

Il s'agit du numéro du 11 juillet dernier du Mouvement. (Réd.)

pourtant favorables à ce mouvement: le démenti que la déléguée danoise, Mme Ragna Schou, vint donner le soir du meeting sur ce point aux affirmations d'une des oratrices est certainement significatif.

Sans vouloir discuter cette question: s'il est raisonnable de conclure qu'un groupement d'hommes (je me souviens — encore — que les groupements de femmes qui, dès le commencement, ont réclamé les droits politiques pour les femmes étaient très peu nombreux) — je prends la liberté de citer les faits suivants:

L'organisation des ouvrières en Danemark (12,000 membres) et l'organisation des femmes typographes sont totalement d'accord avec les points de vue de « la Porte Ouverte » à l'égard de la défense du travail de nuit pour les femmes seulement, et sont, par conséquent, opposées à Mme Ragna Schou, qui, à Genève, n'a représenté ni les ouvrières, ni le mouvement féministe. Les organisations mentionnées ont combattu ladite interdiction depuis 1911, — en coopération avec le mouvement féministe, — et voici la raison pour laquelle a été empêchée la ratification de la dite convention: en Danemark, les ouvrières elles-mêmes s'y opposent. En Suède, des groupements importants d'ouvrières sont opposés à la défense du travail de nuit des femmes, et en Norvège et en Finlande, il a été impossible de ratifier cette convention.

Pour éclairer les points de vue scandinaves, je voudrais encore mentionner que les représentantes des femmes médecins de Danemark, Norvège, Suède et Finlande, au Congrès international des femmes médecins à Vienne, cette année, ont fait la déclaration suivante: «...Tant que le travail de nuit est nécessaire, nous ne trouvons pas de raisons hygiéniques pour le défendre aux femmes seulement. Les femmes... nous semblent plutôt mieux aptes à veiller que la plupart des hommes. » Et le gouvernement danois a écrit au B. I. T., le 29 décembre 1930, que, même en cas de modification de la convention, le gouvernement ne peut pas faire espérer que le Danemark voudra la ratifier.

Puis-je encore faire une remarque plus générale? On donne à entendre, dans l'article mentionné que les méthodes « agressives et souvent maladroites » de « la Porte Ouverte » « vont faire refluer de vieux germes qui durent longtemps dans les cœurs masculins, et qui revivent intacts pour peu qu'on leur donne l'occasion de se manifester — et, ainsi, nuisent aux groupements féministes mieux informés... parce que les hommes ne se donnant pas la peine de réfléchir, ils englobent les différents groupements féministes sous une définition commune ». Je désire m'opposer à ces mots, qui manquent de courage et de dignité, — qualités si nécessaires pour le mouvement féministe, — et qui expriment en même temps un mépris injuste pour les hommes en général. Que le mouvement féministe — par timidité — devrait simuler la mort par peur de réveiller les instincts mauvais dans l'homme, cette façon de voir n'est pas de nos temps. Tous les hommes ne sont pas également mauvais!!! En vérité, des millions d'hommes sont aussi bons que les femmes. Et pour cette raison, les femmes ont le devoir elles-mêmes de les éclairer et les corriger, sans peur, quand ils font des erreurs. Je crois que nous ne trouverons aucun honneur ni avenir pour le mouvement féministe si ce mouvement feint d'être mort de peur de réveiller autrement les hommes dormants. Le mouvement féministe serait en ce cas réduit à une simple spéculation timide sur la paresse mentale des hommes. Moi-même, je préfère à cette méthode trop élégante les méthodes « souvent maladroites et agressives » de « la Porte Ouverte ». Aussi parce que je les trouve plus honnêtes.

Je vous remercie, Madame, de m'avoir accordé une place pour ces lignes, et vous prie d'agréer l'assurance de mon plus profond respect.

ANNA WESTERGAARD,
membre du Comité de direction de la
Porte Ouverte Internationale.

N. D. L. R. — Nous avons estimé à la fois plus correct et plus courtois envers l'Open Door de publier intégralement cette longue lettre, bien que les faits auxquels elle se rapporte remontent à de si longs mois en arrière que nos lecteurs risquent par conséquent d'avoir complètement oublié de quoi il s'agit! Nous avions publié, rappelés-les, à l'occasion des incidents qui se dérouleront autour de la Conférence Internationale du Travail plusieurs articles et lettres, et c'est à l'une de celles-ci que fait allusion Mme Westergaard, mais sans en avoir bien compris, nous semble-t-il ni la portée ni le sens, et sans que son argumentation apporte quoi que ce soit de nouveau à ce que nous connaissions déjà.



Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin

Nouvelles méthodes de propagande.

Le 5 décembre dernier, les suffragistes de la Ville fédérale ont profité de ce que les votants fédérale et cantonale (à l'exception de l'assurance vieillesse et assurance chômage) étaient des questions intéressantes aussi bien les femmes que les

hommes, pour protester de ce que le scrutin leur soit toujours fermé. Quelques automobiles, garnies d'affiches de protestation, ont parcouru la ville en tous sens. Les occupantes de ces voitures ont distribué au public plusieurs milliers de feuilles volantes recommandant l'adhésion à l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

S. F.

A travers les Sociétés

Société coopérative de l'Hôtel sans alcool d'Hinterfingen.

Comme on le sait, cette Société coopérative a acheté dernièrement l'ancien hôtel Wildbolz, à Hinterfingen (lac de Thoune), dans le but d'y exploiter un hôtel-pension sans alcool, offrant un intérieur simple, mais cultivé, aux hôtes des deux sexes désireux de repos, spécialement aux femmes exerçant une profession et aux maîtresses de maison.

Le Comité provisoire de cette Société a bien travaillé. Sa tâche était importante, car il s'agissait de régler la question des hypothèques, de prendre un inventaire détaillé du mobilier, linge, vaisselle argenterie, etc., qui étaient entrés en bloc dans le prix d'achat; d'étudier les réparations à faire; de faire le calcul des charges pesant sur l'établissement, afin d'en établir le rendement possible et de fixer les prix de pension. Ces travaux sont en grande partie achevés et l'assemblée générale des sociétaires pourra avoir lieu en janvier prochain.

La première hypothèque de 130,000 fr. est placée à des conditions très avantageuses auprès de la Caisse d'épargne du district à Thoune, et la deuxième de 225,000 fr. auprès de la Banque cantonale bernoise, agence de Thoune. L'inventaire, qui a été établi selon la valeur réelle des objets se monte actuellement à 34,000 fr., chiffre rond. Il devra être complété par l'achat de lingerie, vaisselle, rideaux, tapis, et la réparation d'une partie du mobilier. L'immeuble devra également subir diverses réparations: établissement de chambres de bains, en contrepartie dans quelques chambres, transformations indispensables à la cuisine, frigorifique, garde-manger, chambre à lessive et ascenseur. La réparation de la façade et de ses nombreux balcons, vient d'être achevée, et la maison se présente actuellement fort bien. Le calcul des charges et du rendement n'est pas encore achevé, car il dépendra du prix des réparations (environ 80,000 francs), et de la répartition des souscriptions qui peuvent se faire à fonds perdus, avec ou sans intérêts. Jusqu'à maintenant cette répartition est fort avantageuse, ce qui pourra naturellement influencer les prix de pension. Le Comité fait également des démarches pour obtenir un jardin situé tout à fait au bord du lac, afin de donner aussi satisfaction aux amateurs de natation et de canotage.

La direction de cet hôtel avait été préalablement offerte à Mme E.-L. Bloch, de Zurich, mais cette dernière n'ayant pu, pour des raisons privées, accepter ce poste, le Comité provisoire a dû chercher ailleurs. Il a eu la bonne chance de pouvoir décider Mme Olga Tregler-Suter, de Berne, à accepter la direction. Mme Herzog, qui, comme présidente du groupe « Restauration » de la Saffa, a fait preuve de rares qualités d'organisation et d'administration, connaît parfaitement l'hôtellerie. Son activité de plusieurs années dans le travail social (spécialement le travail à domicile) lui a valu une expérience qui lui sera précieuse, puisque les statuts de l'hôtel prévoient que l'exploitation sera basée sur des principes d'utilité publique. Aussi son nom a-t-il été fort bien accueilli dans les divers milieux féminins de la Suisse. Nombreuses sont les femmes et les familles qui pensent déjà avec joie aux vacances ou aux week-end qu'elles iront passer à Hinterfingen, où l'accueil cordial et maternel de Mme Herzog rendra le séjour encore plus attrayant.

Le nombre des sociétaires augmente d'une façon réjouissante. Cependant le capital nécessaire n'est pas encore complètement atteint. C'est pourquoi nous recommandons vivement à toutes les femmes suisses de témoigner leur intérêt à cette nouvelle entreprise féminine en souscrivant des parts sociales de 50, 100 ou 500 fr. On peut demander les statuts et le bulletin de souscription à Mme Anny Peter, institutrice à Schönenwerd, ou à Mme O. Herzog, Zytglöcke, 5, Bern.

H. Z.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 9 janvier:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont. 16 h.: Thé mensuel; chant par M^{lle} Privat; 17 h.: La famille doit-elle être aidée? par M. Ed. Laravoire, président de Pro Familia.

Lundi 11 janvier:

GENÈVE: Taverne de Plainpalais. 19 h. 30: Souper mensuel du Propriété-Club, réservé aux membres du Club et à leurs invités. 20 h. 30: Assemblée générale annuelle statutaire.

Mercredi 13 janvier:

NEUCHÂTEL: Restaurant sans alcool. 20 h. 30: Union Féministe pour le Suffrage: 3^e séance du cours de droit usuel donné par M^{lle} Tell Perrin, lic. en droit.

Id.: COLOMBIER: Le Banc des Mineurs, représentation du film suffragiste sous les auspices du Groupe suffragiste local.

Vendredi 15 janvier:

GENÈVE: Station d'émission Radio-Suisse romande, 17 h. 15 à 17 h. 30: Causerie d'intérêt féminin, par T. S. F., par M^{lle} Gourd.

Lundi 18 janvier:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 28 h. 30: Les entraves au travail social de la femme, causerie publique et gratuite en français par M^{lle} Vischer-Althoff, présidente de l'Association badoise pour le Suffrage.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE